



Avertissement



GRANDES CULTURES

No 51 – 9 août 2011

EN BREF :

- Évaluation du risque de la fusariose de l'épi des céréales (en date du 8 août 2011).

ÉVALUATION DU RISQUE DE LA FUSARIOSE DE L'ÉPI DES CÉRÉALES DE PRINTEMPS

Cet avis présente une évaluation du risque d'infection **pour les semis tardifs réalisés au début de juin dans les régions périphériques du Québec**. La grande majorité des semis effectués ce printemps ont déjà atteint et même largement dépassé les stades critiques d'infection et de traitement. **Cet avis est donc le dernier produit cette année et vient clôturer la saison 2011**. Vous êtes concerné par cet avis si votre culture de blé est en épiaison et fleurira dans les prochains jours ou encore si votre culture d'orge ou d'avoine est à l'épiaison.

Le blé, l'orge et l'avoine qui sont épiés et qui sont en floraison ou le seront dans les prochains jours sont sujets à l'infection. Les conditions météorologiques très variables d'une région à l'autre font varier le risque pour ces mêmes régions. Advenant que vos champs n'aient pas reçu de précipitations depuis plusieurs jours, le risque d'infection pourrait être plus faible que celui inscrit dans le tableau. **Surveillez attentivement le stade de votre culture et les conditions météorologiques et climatiques réelles qui sont spécifiques à votre situation.**

Le risque d'infection par le champignon qui cause la fusariose de l'épi est étroitement associé aux conditions climatiques qui sont présentes au moment de l'épiaison et de la floraison. Voyez aussi les bulletins d'information sur la fusariose, disponibles sur le site Web du Réseau d'avertissements phytosanitaires : <http://www.agrireseau.qc.ca/rap/navigation.aspx?sid=1571&pid=0&r>.

Veuillez vous référer au tableau de la page suivante pour évaluer le niveau de risque général d'infection par le *Fusarium* pour les prochains jours.



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation



Niveau de risque pour la fusariose de l'épi des céréales au Québec					
Régions	Niveau de risque				
	Date de la mi-floraison réelle ou anticipée et de l'épiaison				
	Lundi 8 août	Mardi 9 août	Mercredi 10 août	Jeudi 11 août	Vendredi 12 août
Abitibi/Témiscamingue	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Charlevoix	Élevé	Élevé	É-Moyen	Moyen	É-Moyen
Saguenay–Lac-St-Jean	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Montmagny	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	É-Moyen
Bas-Saint-Laurent (La Pocatière, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles)	É-Moyen	Élevé	Élevé	Moyen	É-Moyen
Témiscouata	Élevé	Élevé	Élevé	M-Faible	É-Moyen
Rimouski/Mont-Joli	Moyen	É-Moyen	É-Moyen	Moyen	É-Moyen
Vallée de la Matapédia	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Moyen
Matane	Moyen	É-Moyen	É-Moyen	Moyen	Moyen
Baie-des-Chaleurs	Élevé	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé

Légende (par ordre décroissant du risque d'infection) :

T-Élevé : Très élevé

Élevé

É-Moyen : Élevé à moyen

Moyen

M-Faible : Moyen à faible

Faible

T-Faible : Très faible

- : Données insuffisantes



Traitement contre la fusariose de l'épi des céréales avec un fongicide

Il existe des produits dont l'usage est homologué contre la fusariose de l'épi. Le **FOLICUR 432^{MD} F** (tébuconazole) est homologué **pour le blé seulement**. Le **PROLINE^{MD} 480 SC** (prothioconazole) est homologué **pour le blé et pour l'orge**. Il s'agit de fongicides systémiques à large spectre. **Veillez suivre les directives d'utilisation prescrites par le manufacturier**. Consultez les étiquettes et les directives du manufacturier qui sont déposées sur le site Web d'Agri-Réseau :

CARAMBA^{MD} 432 : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16845

FOLICUR^{MD} 432 F : <http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/Folicur432F.pdf>

PROLINE^{MD} 480 SC : <http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/Proline480SC.pdf>

PROSARO 250 EC : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=17906

PROSARO 421 SC : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=18486.

Vous pouvez aussi obtenir de l'information pertinente sur le site Web de Bayer à l'adresse suivante : <http://www.bayercropscience.ca/?lang=fr-CA>.

L'usage d'autres fongicides est aussi homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), soit :

BRAVO[®] 500 (Syngenta) : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=7200

BRAVO 720 (Syngenta) : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16210

ECHO 720 (Sipcam Agro USA, Inc./Distribué par United Agri Products Canada Inc.) : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16244.

Texte rédigé par :

Yves Dion, Martin Lauzon et Sylvie Rioux, agronomes, CÉROM

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 – Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Maripier Mercier, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 51 – grandes cultures – 9 août 2011

